



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



10870/14

(OR. en)

PRESSE 337

PR CO 33

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3321^e session du Conseil

Transports, télécommunications et énergie

Points concernant l'énergie uniquement

Luxembourg, le 13 juin 2014

Président

Yiannis MANIATIS

Ministre de l'environnement, de l'énergie et du changement
climatique

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 9776 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

10870/14

1
FR

Principaux résultats du Conseil

Changements indirects dans l'affectation des sols

Le Conseil est parvenu à un accord politique sur le projet de directive relative aux changements indirects dans l'affectation des sols (CIAS) modifiant la directive de 1998 concernant la qualité des carburants et celle de 2009 sur les énergies renouvelables.

Suivi du Conseil européen de mars 2014

Les ministres ont fait le point sur les travaux qui ont été menés depuis le Conseil européen de mars 2014, en mettant l'accent en particulier sur la sécurité énergétique, les interconnexions, et sur le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 en général. La présidence adressera au président du Conseil européen un rapport sur les résultats de la discussion, en vue de la réunion du Conseil européen des 26 et 27 juin 2014.

Prix et coûts de l'énergie, protection des consommateurs vulnérables et compétitivité

Le Conseil a adopté des conclusions sur les prix et les coûts de l'énergie, la protection des consommateurs vulnérables et la compétitivité. Ces conclusions concernent trois éléments: le marché intérieur de l'énergie, la dimension extérieure et les consommateurs.

Relations internationales dans le domaine de l'énergie

Le Conseil a également procédé à un débat d'orientation sur l'importance des cadres multilatéraux dans le domaine de l'énergie. Les discussions ont été axées sur les cadres énergétiques multilatéraux existants: la Communauté de l'énergie, le traité sur la Charte de l'énergie et l'Agence internationale de l'énergie. Elles ont également porté sur la question de la coopération énergétique dans le bassin méditerranéen. L'attention a été attirée sur l'importance qu'il y a à poursuivre le développement de ces cadres multilatéraux, ainsi qu'à exploiter le potentiel élevé de coopération énergétique qui existe dans le bassin méditerranéen, dans l'intérêt de la sécurité énergétique et de la diversification énergétique de l'UE. En outre, la présidence et la Commission ont donné des informations au Conseil sur l'évolution récente de la situation en ce qui concerne les relations extérieures dans le domaine de l'énergie.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS	4
---------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Changements indirects dans l'affectation des sols	6
Suivi du Conseil européen de mars 2014.....	7
Prix et coûts de l'énergie, protection des consommateurs vulnérables et compétitivité	9
Relations internationales dans le domaine de l'énergie.....	11

AUTRES POINTS APPROUVÉS

néant

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Olivier BELLE

Représentant permanent adjoint

Bulgarie:

M^{me} Petia VASSILEVA

Représentant permanent adjoint

République tchèque:

M. Pavel ŠOLC

Vice-ministre de l'industrie et du commerce

Danemark:

M. Rasmus HELVEG PETERSEN

Ministre du climat, de l'énergie et du bâtiment

Allemagne:

M. Sigmar GABRIEL

Ministre fédéral de l'économie et de l'énergie et vice-chancelier
Secrétaire d'État au ministère fédéral de l'économie et de l'énergie

M. Rainer BAAKE

Estonie:

M^{me} Urve PALO

Ministre de l'économie et des communications

Irlande:

M. Pat RABBITTE

Ministre des communications, de l'énergie et des ressources naturelles

Grèce:

M. Ioannis MANIATIS

Ministre de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique
Secrétaire général, ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique

M. Konstantinos MATHIOUDAKIS

Espagne:

M. Alberto NADAL

Secrétaire d'État à l'énergie

France:

M. Alexis DUTERTRE

Représentant permanent adjoint

Croatie:

M. Alen LEVERIĆ

Vice-ministre de l'économie

Italie:

M. Claudio DE VINCENTI

Vice-ministre au ministère du développement économique

Chypre:

M. Georgios LAKKOTRYPIS

Ministre de l'énergie, du commerce, de l'industrie et du tourisme

Lettonie:

M. Mārtiņš LAZDOVSKIS

Secrétaire d'État, ministère de l'économie

Lituanie:

M. Jaroslav NEVEROVIČ

Ministre de l'énergie

Luxembourg:

M. Etienne SCHNEIDER

Vice-premier ministre, ministre de l'économie, ministre de la sécurité intérieure, ministre de la défense

Hongrie:

M. János FÓNAGY

Secrétaire d'État, ministère du développement national

Malte:

M. Konrad MIZZI

Ministre de l'énergie et de la santé

Pays-Bas:

M. Henk KAMP

Ministre des affaires économiques

Autriche:

M. Reinhold MITTERLEHNER

Ministre fédéral de l'économie, de la famille et de la jeunesse

Pologne:

M. Andrzej DYCHA

Sous-secrétaire d'État au ministère de l'économie

Portugal:

M. Artur TRINDADE

Secrétaire d'État à l'énergie

Roumanie:

M. Răzvan-Eugen NICOLESCU

Ministre délégué, chargé de l'énergie

Slovénie:

M. Bojan KUMER

Secrétaire d'État, ministère des infrastructures
et de l'aménagement du territoire

Slovaquie:

M. Tomáš MALATINSKÝ

Ministre de l'économie

Finlande:

M^{me} Marja RISLAKKI

Secrétaire d'État, ministère du travail et de l'économie

Suède:

M^{me} Anna-Karin HATT

Ministre des technologies de l'information et de l'énergie

Royaume-Uni:

M. Edward DAVEY

Ministre de l'énergie et du changement climatique

.....

Commission:

M. Günther OETTINGER

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Changements indirects dans l'affectation des sols

Le Conseil "Énergie" de ce jour est parvenu à un accord politique sur le projet de directive relative aux changements indirects dans l'affectation des sols (CIAS) modifiant les directives concernant la qualité des carburants (98/70/CE) et les énergies renouvelables (2009/28/CE) (documents [10300/14](#) + [10300/14 COR 1](#)).

La directive proposée a pour objet d'engager une transition vers les biocarburants qui permettent des réductions importantes de gaz à effet de serre même s'il y a également des émissions estimatives provisoires liées aux changements indirects dans l'affectation des sols; les investissements actuels doivent être préservés.

En décembre 2013, le Conseil "Énergie" a examiné le texte de compromis élaboré par la présidence pour ce projet de directive. Cependant, certaines questions sont restées en suspens. Les instances préparatoires du Conseil ont dès lors poursuivi leurs travaux sur la proposition, dans le but de faciliter un accord politique.

Dans son texte de compromis, la présidence grecque s'est concentrée sur deux aspects: des mesures pour encourager davantage l'utilisation de biocarburants améliorés, tout en laissant une marge de manœuvre aux États membres, et certains éléments supplémentaires reflétant des considérations relatives aux estimations des émissions liées aux CIAS et à l'incidence éventuelle des politiques de l'UE en matière de biocarburants sur l'environnement et la conditionnalité en ce qui concerne l'agriculture et les politiques en matière de climat.

L'accord prend en compte et analyse le phénomène des CIAS, engage une transition vers des biocarburants présentant un risque plus faible d'induire des CIAS et offre des perspectives d'investissement plus claires tout en protégeant les investissements déjà réalisés.

Voir le communiqué de presse (doc. [7550/14](#)).

Suivi du Conseil européen de mars 2014

Dans le cadre de délibérations publiques, le Conseil a fait le point sur les travaux qui ont été réalisés depuis le Conseil européen de mars 2014. Ce point a comporté trois parties:

- une présentation, par le commissaire Oettinger, des progrès accomplis dans l'achèvement du marché intérieur de l'énergie, le rapport de la Commission devant être adopté après la réunion du Conseil;
- une présentation, par la Commission, de sa communication récente sur la stratégie européenne relative à la sécurité énergétique;
- un débat d'orientation portant sur la sécurité énergétique, les interconnexions et le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 en général.

Dans le but de structurer le débat, les ministres ont axé les discussions sur trois questions proposées par la présidence (doc. [10299/14](#)): la sécurité énergétique, les interconnexions et le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 en général. La présidence adressera au président du Conseil européen un rapport sur les résultats de la discussion qui s'est tenue ce jour, en liaison avec les résultats du débat qui a eu lieu hier au sein du Conseil "Environnement", afin de préparer la réunion du Conseil européen des 26 et 27 juin 2014.

Les observations qui ont été formulées par les ministres en ce qui concerne la sécurité énergétique ont confirmé les résultats de la réunion informelle des ministres de l'énergie de mai dernier (voir les principales lignes d'action en matière de sécurité énergétique qui figurent à l'annexe II du document [10299/14](#)). Les orientations proposées par la Commission en matière de sécurité énergétique ont été bien accueillies. Certaines délégations ont émis quelques suggestions supplémentaires, qui nécessitent un examen plus approfondi.

En ce qui concerne les interconnexions, toutes les délégations ont été d'accord pour estimer que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour réaliser un marché intérieur véritablement interconnecté, ainsi que pour renforcer la sécurité énergétique, notamment afin de faire face à des situations d'urgence à court terme. Le rôle des projets d'intérêt commun à cet égard a été confirmé. Sans remettre en cause la nécessité de mener à bien l'ensemble des projets figurant sur la liste, les ministres ont mis l'accent sur la nécessité d'accélérer ceux qui présentent un intérêt plus immédiat en termes de sécurité de l'approvisionnement. Il est apparu clairement que les projets visant à la diversification devraient être conformes à la législation de l'UE.

En ce qui concerne la fixation d'un ou de plusieurs objectifs en matière d'interconnexion, les ministres ont considéré qu'il convenait de mener une réflexion plus approfondie sur les modalités et les critères concrets qui permettront de définir ces objectifs.

S'agissant du cadre d'action à l'horizon 2030, plusieurs délégations attendent toujours que la Commission clarifie certains aspects de la proposition pour prendre des engagements concernant des objectifs spécifiques.

L'efficacité énergétique contribuant aux objectifs poursuivis par l'UE en matière d'énergie et de climat, il est important de réaffirmer le soutien accordé en faveur des politiques visant à réduire le gaspillage énergétique, qui sont encouragées non seulement par la directive sur l'efficacité énergétique, mais aussi par la directive relative à l'écoconception et par celle sur l'étiquetage énergétique.

Stratégie européenne relative à la sécurité énergétique

La Commission a présenté aux ministres la communication récemment adoptée (doc. [10409/14](#)) et rédigée à la demande du Conseil européen de mars 2014 ([EUCO 7/14](#), point 20). La Commission a informé les ministres des dernières évolutions concernant les réunions trilatérales en cours avec l'Ukraine et la Russie.

La communication présente les éléments déjà connus sur la dépendance énergétique de l'UE et conclut que l'UE reste vulnérable en cas de choc énergétique extérieur. L'UE a donc besoin d'une stratégie en matière de sécurité énergétique qui favorise la résilience par rapport à ces chocs et aux perturbations des approvisionnements énergétiques à court terme, ainsi qu'une moindre dépendance, à long terme, par rapport à certains carburants, fournisseurs et voies d'acheminement. La stratégie définit des domaines dans lesquels des décisions doivent être prises ou des mesures spécifiques mises en œuvre à court, moyen et long terme afin de répondre aux préoccupations en matière de sécurité énergétique.

Cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030

Dans la communication qu'elle a présentée le 22 janvier concernant un cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 (doc. [5644/1/14 REV 1](#)), la Commission propose un cadre pour les futures politiques de l'UE dans les domaines du climat et de l'énergie et engage un processus en vue de parvenir à une vision commune de la manière de mettre en œuvre ces politiques à l'avenir.

Parmi les principaux éléments du cadre proposé figurent:

- un objectif de 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990, à atteindre uniquement au moyen de mesures nationales (sans recourir aux crédits internationaux);
- un objectif d'au moins 27 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique, les États membres ayant une marge de manœuvre pour la fixation des objectifs nationaux;
- l'efficacité énergétique comme élément essentiel du cadre pour 2030: une révision de la directive sur l'efficacité énergétique sera menée dans le courant de l'année 2014.

La Commission définit également une nouvelle structure de gouvernance basée sur les plans nationaux pour une énergie compétitive, sûre et durable que les États membres élaboreront. En outre, elle propose un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès dans le temps et d'offrir une base concrète pour l'adoption de mesures, le cas échéant.

Il y a à présent une certaine convergence de vues sur les principes qui pourraient guider le processus de gouvernance qu'il est envisagé d'engager pour la mise en œuvre du cadre pour 2030 (voir annexe I du doc. [10299/14](#)).

Prix et coûts de l'énergie, protection des consommateurs vulnérables et compétitivité

Le Conseil a adopté des conclusions sur les prix et les coûts de l'énergie, la protection des consommateurs vulnérables et la compétitivité (doc. [10225/14](#)).

Les conclusions font suite à la communication de la Commission intitulée "Les prix et les coûts de l'énergie en Europe" ([5599/1/14 REV 1](#)), présentée en janvier 2014 en réponse à une demande formulée en mai 2013 par le Conseil européen (EUCO [75/1/2013](#), page 5). Cette communication présente une analyse approfondie des prix et des coûts de l'énergie en Europe et de la compétitivité dans ce domaine. Ces conclusions prennent également en compte le débat d'orientation que les ministres ont tenu sur le même sujet lors du Conseil "Énergie" du mois de mars.

Ces conclusions mettent l'accent sur les prix et les coûts de l'énergie, sans préjudice des initiatives qui devraient être prises à l'avenir dans d'autres domaines, en particulier le cadre en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 et la sécurité énergétique de l'UE. Elles sont divisées en trois parties: le marché intérieur de l'énergie, la dimension extérieure et les consommateurs.

Le marché intérieur de l'énergie: le Conseil réaffirme par exemple qu'il faut de toute urgence, en 2014, achever le marché intérieur de l'énergie et développer les interconnexions de manière à mettre fin d'ici 2015 à toute situation d'isolement d'un État membre par rapport aux réseaux européens de gaz et d'électricité. Il demande que les règles de l'UE en matière d'intégration des marchés soient effectivement appliquées et mises en œuvre et que de nouvelles mesures peu onéreuses soient adoptées pour assurer l'efficacité énergétique dans l'ensemble de la chaîne énergétique, tout en s'efforçant de mettre en place des conditions de concurrence équitables pour les entreprises qui opèrent dans l'UE. Le Conseil souligne en outre qu'il est nécessaire que tous les secteurs concernés réduisent leur consommation d'énergie en améliorant l'efficacité énergétique au moyen de mesures d'économie d'énergie efficaces au regard des coûts.

La dimension extérieure: le Conseil souligne par exemple qu'il importe d'assurer des conditions de concurrence équitables et d'atténuer les écarts existant avec les concurrents de pays tiers dans le domaine des prix de l'énergie. De plus, le Conseil plaide en faveur d'une approche cohérente en ce qui concerne les relations de l'UE avec les pays tiers dans le domaine de l'énergie. Il souligne qu'il est nécessaire que la Commission et les États membres explorent les moyens d'accroître le pouvoir de négociation de l'UE et de ses États membres vis-à-vis des fournisseurs extérieurs.

Consommateurs: le Conseil souligne notamment qu'il est important de renforcer le rôle, les droits et la sensibilisation des consommateurs. Il souligne également l'importance des options suivantes en vue de lutter contre la précarité énergétique et d'aider les consommateurs vulnérables:

- promotion de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie, qui constitue un élément essentiel pour assurer la protection à long terme des consommateurs vulnérables,
- axer les mesures sur ceux qui ont vraiment besoin de soutien,

- recenser exactement les consommateurs vulnérables afin de parvenir à une vision commune en ce qui concerne les facteurs qui sont susceptibles d'accroître le risque que des consommateurs deviennent vulnérables sur le marché de l'énergie,
- prévoir des règles destinées à empêcher une déconnexion disproportionnée de la fourniture d'énergie,
- améliorer l'accès aux informations utiles, afin que les consommateurs aient le choix entre davantage de fournisseurs et puissent plus facilement changer de fournisseur, et enfin,
- clarifier et renforcer le rôle des principales parties prenantes pour améliorer la situation des consommateurs vulnérables.

Pour finir, le Conseil invite la Commission à procéder à un suivi des prix et des coûts de l'énergie pour les consommateurs d'ici 2016.

Relations internationales dans le domaine de l'énergie

Le Conseil a également procédé à un débat d'orientation sur l'importance des cadres multilatéraux dans le domaine de l'énergie.

Les discussions ont été axées sur les cadres énergétiques multilatéraux existants: la Communauté de l'énergie, le traité sur la Charte de l'énergie et l'Agence internationale de l'énergie. Elles ont également porté sur la question de la coopération énergétique dans le bassin méditerranéen. Compte tenu de la situation politique et économique actuelle, les débats se sont concentrés essentiellement sur les prochaines étapes du développement de ces cadres multilatéraux et sur la région méditerranéenne.

La présidence a élaboré une note ([9763/14](#), [9763/14 COR 1](#)) qui fait le point sur les sujets abordés et a proposé des questions pour orienter les débats.

Le débat aidera la prochaine présidence italienne à définir la position du Conseil sur toutes ces questions. L'attention a été attirée sur l'importance qu'il y a à poursuivre le développement de ces cadres multilatéraux, ainsi qu'à exploiter le potentiel élevé de coopération énergétique qui existe dans le bassin méditerranéen, dans l'intérêt de la sécurité énergétique et de la diversification énergétique de l'UE. Tous ces domaines devraient faire partie de la nouvelle stratégie de l'UE en matière de sécurité énergétique.

La présidence et la Commission ont donné des informations au Conseil sur l'évolution récente de la situation en ce qui concerne les relations extérieures dans le secteur de l'énergie (doc. [9616/14](#)).

Ces informations concernaient notamment la réunion organisée dans le cadre du dialogue UE-OPEP sur l'énergie (Bruxelles, le 24 juin), les évolutions concernant le corridor gazier sud-européen, les relations entre l'UE et l'Ukraine, le cinquième Conseil de l'énergie UE/États-Unis (Bruxelles, le 2 avril), l'Agence internationale de l'énergie, le groupe stratégique pour la coopération internationale en matière d'énergie (Bruxelles, le 10 avril), le comité "énergie" UE-Inde (Bruxelles, le 27 mars), la réunion organisée dans le cadre du dialogue UE-Brésil sur la politique énergétique (Bruxelles, le 26 février) et la onzième réunion de la plate-forme du partenariat oriental sur la sécurité énergétique (Bruxelles, le 23 juin).

DIVERS

Sûreté nucléaire

La Commission a communiqué au Conseil des informations sur les évolutions récentes du cadre réglementaire dans le domaine nucléaire (doc. [10234/14](#)). Les ministres ont également été informés de l'accord sur la directive révisée relative à la sûreté nucléaire, intervenu au sein du groupe "Questions atomiques" le 28 mai 2014. Voir le communiqué de presse (doc. [10721/14](#)).

Programme de travail de la prochaine présidence

La délégation italienne a présenté le programme de travail de la prochaine présidence dans le secteur de l'énergie (doc. [10236/14](#)).

La présidence italienne se concentrera essentiellement sur la cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, la sécurité énergétique, l'achèvement du marché unique de l'énergie et la politique énergétique extérieure. Elle s'efforcera en outre de faire progresser les travaux et éventuellement de finaliser la directive relative aux changements indirects dans l'affectation des sols.

La réunion informelle des ministres se déroulera en Italie le 6 octobre 2014 et le Conseil "Énergie" aura lieu le 9 décembre 2014 à Bruxelles.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

néant
